



Chantage auprès de ma fille pour la garde alternée

Par **dodisa**, le **29/03/2015 à 21:49**

Bonjour,

En instance de divorce, nous passons en conciliation dans quelques jours. Il souhaite la garde alternée. Moi non.

Il a demandé à sa fille si elle accepterait de vivre en alternance, lui imposant une date butoire pour donner sa réponse et l'a menaçant de ne supprimer tout contact si elle refuse;

je ne sais pas comment faire comprendre à ma fille qu'elle n'a pas cette responsabilité, que c'est le juge qui va prendre la décision.

que dois-je faire ?

Merci de me répondre.

Par **Visiteur**, le **30/03/2015 à 11:11**

Bonjour,

votre fille a quel âge svp ? Pourquoi refuser la garde alternée ?

Par **carovsn**, le **30/03/2015 à 11:59**

Bonjour,

Ma question principale est de savoir quel âge a votre fille car dans l'article 371-1 du Code Civil, l'enfant doit être consulté suivant son âge et/ou son niveau de maturité pour les questions le concernant. De plus, selon l'article 373-2 du code civil, la séparation des époux ne doit pas avoir d'incidence sur les enfants; "chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent", donc le père de l'enfant est dans ses torts s'il fait pression sur l'enfant afin d'obtenir la garde.

En effet, votre fille n'a aucune responsabilité dans cette histoire... si le simple fait de lui expliquer que ce sera la décision du juge qui compte et qu'elle ne peut en aucun cas intervenir ne suffit pas, peut-être pouvez-vous demander à un tiers de lui faire comprendre, mais cela dépend encore une fois de l'âge de votre enfant et de sa maturité à comprendre la situation dans laquelle elle est.

Par **dodisa**, le **01/04/2015 à 22:06**

Merci pour vos réponses. Mes filles sont âgées de 13 et 8 ans. La grande comprend bien la situation mais veut faire plaisir à ses deux parents.

Je refuse la garde alternée, car mon ex-mari refuse toute communication avec moi sauf par sms.

Pour moi, il est évident que la garde alternée veut dire une entente commune pour l'éducation des enfants.

Par **Visiteur**, le **02/04/2015 à 10:17**

vous refusez la GA uniquement pour un soucis de communication avec le père ? un peu sévère non ? entente commune pour l'éducation ? oui ok... dans votre esprit est ce que cela ne veut pas dire qu'il doit être surtout d'accord avec vos décisions ? je ne pense pas qu'un juge vous donne raison uniquement pour ce motif de sms... N'oubliez pas que vos enfants sont autant ceux du père aussi ! A mon sens vous devriez lâcher un peu de lest...